



Vaccination : la campagne sous pression du variant

► Les modélisations du conseil scientifique soulignent le rôle indispensable d'une campagne vaccinale rapide pour contrer les variants du virus

► Le laboratoire Pfizer a annoncé vendredi des retards en Europe dans la chaîne de production du vaccin développé avec BioNTech

► Des documents piratés de l'Agence européenne des médicaments révèlent les dessous de la course aux autorisations de vaccin de fin 2020

► En France, l'engouement suscité par l'élargissement aux plus de 75 ans fait craindre un manque de doses pour répondre à la forte demande

► L'OMS recommande aux pays un séquençage plus systématique pour surveiller l'évolution des variants à travers le monde

PAGES 5 À 7 ET EDITORIAL PAGE 26

SUPPLÉMENT «PRINTEMPS ARABES» LA RÉVOLUTION INACHEVÉE

► Dix ans après la vague de soulèvements populaires, le bilan apparaît très contrasté

► Les répliques de 2019 prouvent que l'aspiration à des changements radicaux parcourt toujours le monde arabe

SUPPLÉMENT - 12 PAGES



L'obélisque de la place Tahrir, au Caire (Égypte).
ROGER ANIS POUR «LE MONDE»

Rwanda Des archives sur le rôle de la France dévoilées

«Le Monde» publie une synthèse des dossiers déposés par François Mitterrand, dont le chercheur François Graner, spécialiste du génocide des Tutsi, a obtenu l'ouverture. Ils font état de la façon dont Paris a ignoré les alertes sur la montée de la menace

PAGES 2-3

Royaume-Uni L'amère réalité du Brexit pour le commerce local

Livraisons bloquées, produits périmés, pénuries... les premiers effets de la rupture avec l'UE se font déjà ressentir

PAGE 12

Chine
Pékin pose son empreinte sur le commerce mondial
PAGES 14-15

Culture
L'Institut de France prend la main sur l'agenda mémoriel
PAGES 16-17

Education
Les universités dans le flou sur leur réouverture
PAGE 10

Economie
Mariage annulé entre Carrefour et le groupe canadien Couche-Tard
PAGE 13

Agnès Jaoui « J'aime l'idée de consoler à mon tour »



A Cannes, en 2019. JEAN-PAUL PELISSIER

La réalisatrice et comédienne a marqué le milieu culturel français avec un discours dénonçant le sexisme, lors des assises du Collectif 50/50 pour l'égalité, la parité et la diversité, le 25 novem-

bre 2020. Elle raconte au Monde l'importance qu'a eue son cadre familial « anticonformiste » dans sa construction et dans son désir de laisser une trace artistique.

PAGE 21

Politique Mélenchon joue l'apaisement pour sa rentrée

Alors que la liste des prétendants potentiels à gauche s'allonge, le seul candidat déclaré à l'élection présidentielle tente de se poser en rassembleur

PAGE 8

Vendée Globe Virtual Regatta : des embruns dans le salon

La course en ligne, dont les premiers concurrents sont arrivés à bon port samedi, a connu un engouement inouï, avec près de 1 million d'inscrits

PAGE 19



Offres exceptionnelles dans le plus grand espace tables et chaises de repas à Paris !

Tables extensibles, plateaux laque, bois, verre et céramique, procédés anti-rayures, fabrication française et européenne.

EspaceTopper®

Maison familiale depuis 1926

Paris 15^e - 7j/7 - M^o Boucicaut, P. gratuit

145 et 147 rue Saint-Charles | 63 et 60 bis rue de la Convention
01 45 75 02 81 | 01 45 77 80 40

Canapés, literie, mobilier sur 3000 m² : toutes nos adresses sur www.topper.fr

LE RÔLE DE LA FRANCE AU RWANDA

Etape décisive dans la lutte autour des archives du Rwanda

Le chercheur François Graner a pu consulter les documents de François Mitterrand sur le conflit, en dépit des réticences des proches de l'ancien président, décédé il y a vingt-cinq ans

Au printemps 1994, le génocide commis contre les Tutsi au Rwanda a fait près de 800 000 morts. Pour avoir formé militairement le régime hutu et l'avoir soutenu politiquement, le rôle de la France demeure un sujet de contentieux brûlant depuis vingt-six ans. Il se noue autour d'une question : les acteurs politiques et militaires français peuvent-ils être accusés de complicité dans ce génocide ? Au fil du temps, les dispositifs de justification et de déni de ces responsables se sont craquelés, tandis que le travail historiographique avançait, inexorablement.

En juin 2020, après cinq années de procédures, le Conseil d'Etat a autorisé un chercheur, François Graner, à consulter les documents déposés par le président alors en fonctions, François Mitterrand, aux Archives nationales. Sa demande a été acceptée en vue de la publication d'un ouvrage sur la politique de l'ex-chef de l'Etat en Afrique centrale. Les cartons étaient en principe couverts par un protocole ne permettant leur ouverture au public que soixante ans après la fin de son second septennat. « La protection des secrets de l'Etat doit être mise en balance avec l'intérêt d'informer le public sur ces événements historiques », a estimé la plus haute juridiction administrative, annulant deux précédentes décisions du ministère de la culture.

Dans les cartons, dont une partie du contenu avait déjà fuité, se trouvent des télégrammes diplomatiques, des notes destinées au président, des synthèses sur la situation au Rwanda, des annotations manuscrites de conseillers à l'Elysée, des résumés de propos tenus en conseil de défense restreint... Ces archives révèlent aussi des idées personnelles du président, du premier ministre et de hauts fonctionnaires. Il ne s'agit pas là de sources exhaustives, loin de là, mais de documents présentant un intérêt public évident, plus de vingt-six ans après le génocide. Au cours de l'été 2020 et sous certaines conditions – il est, par exemple, impossible d'emporter des documents ou de les photographier –, François Graner a pu s'y plonger, avant de transmettre au *Monde* une première synthèse.

« ARRÊTONS CETTE FOCALISATION »

Le sort des archives de l'Elysée sur le Rwanda constitue en soi un feuilleton. Il raconte l'opiniâtreté de quelques chercheurs et la résistance systématique des gardiens du temple mitterrandien, refusant d'exposer au grand jour tous les aspects de la politique de la France au Rwanda : son entêtement à soutenir le régime militaire hutu et la protection accordée à ses dirigeants, ses ambiguïtés autant que ses mensonges à compter de 1990 jusqu'au massacre de près de 800 000 Tutsi, entre avril et juillet 1994.



« Je suis perplexe à la fois sur la question des archives sur le Rwanda, et sur celle de la protection générale des archives présidentielles et ministérielles », souligne Hubert Védrine, secrétaire général de l'Elysée entre 1991 et 1995. Sur le premier point, je rappelle que la France est le pays qui a le plus ouvert ses archives. Arrêtons cette focalisation. Il faudrait une commission internationale pour que cela soit aussi fait aux Etats-Unis, en Belgique ou en Israël. Sur le second point, la décision du Conseil d'Etat pose problème. Il

existe un enjeu sur le plan des données personnelles et de la sécurité nationale. »

Physicien et directeur de recherches au CNRS, François Graner est également membre de l'association Survie, très critique de la politique étrangère de la France en Afrique. Il a consacré deux ouvrages au rôle joué par la France au Rwanda : *Le Sabre et la machette, officiers français et génocide tutsi* (Tribord, 2014) puis *L'Etat français et le génocide des Tutsis au Rwanda* (Agone, 2020), qu'il a écrit avec Raphaël Doridant. Dans le cadre de son travail,

Génocide des Tutsi : pour Paris, des alertes claires et régulières

La grille de lecture postcoloniale de la situation au Rwanda a conduit la France à ignorer la montée de la menace et la réalité des massacres

Un génocide n'est pas une tempête inattendue. Il se dessine, se prépare. Il réclame une idéologie de haine, des propagateurs et une logistique, y compris des armes. Dès octobre 1990, à la suite d'une attaque du Front patriotique rwandais (FPR), formé par des exilés tutsi en Ouganda, plusieurs centaines de militaires français sont déployés au Rwanda dans le cadre de l'opération « Noroît ». A l'époque, le gouvernement français suit attentivement la situation, qui se dégrade au fil des mois. Il n'ignore rien des massacres et des arrestations massives de civils tutsi qui se multiplient, comme le confirment les nouvelles archives de l'Elysée, auxquelles François Graner, physicien et directeur de recherches au CNRS, a eu accès.

Un document daté du 6 février 1991 le prouve. Jacques Pelletier, ministre français de la coopération, ne cache pas son angoisse. « Monsieur le Président, la situation du Rwanda m'inquiète de plus en plus », écrit-il à François Mitterrand, qui paraphrase le document. Le président Habyarimana ne donne pas les gages d'ouverture qui lui ont été conseillés à plusieurs reprises... Les modifications gouvernementales semblent privilégier les éléments

DÉBUT 1992, UNE NOUVELLE VAGUE DE VIOLENCES SE PRODUIT. GRÂCE AUX MILITAIRES FRANÇAIS, PARIS SAIT TOUT, MAIS S'OBSTINE À SOUTENIR LE RÉGIME

« Des hostiles à la discussion avec les rebelles [du FPR]. M^{me} Habyarimana et son clan [autour de la première dame s'est constitué un cercle politique et financier composé d'extrémistes hutu appelé l'Akazu] ont repris les choses en main... Si cette évolution se poursuit, je crains que le régime ne puisse pas tenir très longtemps. »

Début 1992, une nouvelle vague de violences se produit. Grâce aux militaires français présents sur place, Paris sait tout, mais s'obstine à soutenir le régime de Juvénal Habyarimana, proche de François Mitterrand. « Des massacres interethniques ont été perpétrés par des milices proches du parti au pouvoir (...). La présence de nos militaires, qui évite le pire, contribue à la survie du régime (...). Par contre, la proxi-

mité de nos troupes des zones de massacre peut susciter des interrogations », soulignent le général Christian Quesnot, chef d'état-major particulier, et Thierry de Beaucé, chargé de mission à l'Elysée, dans une note au président, le 3 avril 1992.

« Une atteinte au prestige »

Dans un rapport de janvier 1993, l'ambassadeur à Kigali, Georges Martres, expose les ressorts de la politique africaine de la France, marquée par une obsession de son espace d'influence francophone, face aux puissances anglophones. Après octobre 1990, écrit-il, « le Rwanda a été traité comme l'aurait été dans un cas analogue le Sénégal ou la Côte d'Ivoire. Kigali a pris normalement sa place sur un axe politique, économique, militaire et culturel qui va de Dakar à Djibouti, et sur lequel s'est fondée la politique africaine de la France au cours des trente dernières années ».

Dans une note à François Mitterrand, le 18 février 1993, le général Quesnot emploie la même grille de lecture post-coloniale. Il met en cause le rôle joué par le président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, en soutien politique et militaire au Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame.

« Si nous ne trouvons pas de moyen de pression suffisant pour arrêter Museveni, qui bénéficie du soutien britannique implicite, le front de la francophonie sera durablement mis à mal et compromis dans cette région », écrit-il.

Lors d'un conseil restreint autour du président, le 24 février 1993, des divergences apparaissent. Deux pages manuscrites de notes, rédigées notamment par le général Quesnot, indiquent que Pierre Joxe, ministre de la défense, considère la France « dans une impasse » au Rwanda, et recommande le départ des troupes. Pierre Bérégovoy, premier ministre à l'époque, lui répond : « Il est impossible politiquement que nous nous retirions actuellement du Rwanda. » Le président approuve : « Partir serait une atteinte au prestige. » En août sont signés les accords d'Arusha, devant entraîner un partage du pouvoir. L'espoir soulevé va vite retomber.

Les livraisons d'armes se succèdent, même après la conclusion d'un cessez-le-feu entre belligérants, en juillet 1992. La mission d'information parlementaire dirigée par Paul Quilès, en 1998, l'avait déjà établi : l'armée française se tient aux côtés de son homologue rwandaise, contre le FPR, la formant et la conseillant, tout

en prétendant sur le plan politique favoriser une solution négociée. La montée en puissance des extrémistes hutu, autour du président rwandais, est ignorée. La mission « Noroît » s'achève en décembre 1993. Sur le terrain, les tensions se multiplient, les avertissements se succèdent début 1994.

Position intenable

Le 15 février, pourtant, deux représentants de la société Thomson Brandt Armements (TBA) sont reçus par l'ambassadeur de France à Kigali, Jean-Michel Marlaud. Malgré les accords d'Arusha, dont l'article II mentionne « la suspension des approvisionnements en munitions et en tout autre matériel de guerre sur le terrain », ils discutent de livraisons d'armes. Celle du 21 janvier, à destination des forces armées rwandaises, comprenait 1000 projectiles de 60 mm. Elle a été saisie par la Minuar, la mission des Nations unies. En 1993, TBA avait livré 200 roquettes de 68 mm destinées aux hélicoptères des forces armées rwandaises, précise le télégramme diplomatique. Les nouvelles discussions portent cette fois sur 2000 projectiles de 120 mm, pour mortiers. Une question de moyens de paiement a retardé la

livraison. L'attaché de défense de l'ambassade a une idée extrêmement précise, à l'unité près, des stocks de l'armée rwandaise. L'ambassadeur, lui, estime que la livraison discutée pourrait aboutir « dans les quatre semaines suivant la mise en place du paiement. » Mais l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Juvénal Habyarimana va déclencher la mécanique du génocide, assemblée patiemment au cours des années précédentes par le régime.

Le 2 mai, alors que les massacres se multiplient, la DGSE met clairement en cause la garde présidentielle et les milices hutu. Elle résume aussi, en termes polis, l'intenable position de la France : « Toute action spécifique au Rwanda est en fait confrontée à un véritable dilemme : comment aider le Rwanda – notamment sur le plan politique – alors que le seul interlocuteur véritablement représentatif de l'ethnie majoritaire, le gouvernement intérimaire, a une responsabilité patente dans les massacres actuels ? » Un gouvernement formé après la mort du président Habyarimana, au sein même de l'ambassade de France à Kigali, et que Paris va soutenir envers et contre tout. ■

PIERRE LEPIDI ET PIOTR SMOLAR



Des commandos de marine français, à Butare, au Rwanda, le 1^{er} juillet 1994.
JOSE NICOLAS/
HANS LUCAS/AFP

AU NOM DE LA TRANSPARENCE, M. MACRON AFFICHE SA VOLONTÉ DE DÉPASSER ENFIN LE LOURD CONTENTIEUX QUI A EMPOISONNÉ LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LE RWANDA

François Graner s'est lancé dans une délicate bataille judiciaire, riche de dizaines d'étapes, pour obtenir la communication des archives de l'Élysée sur cette époque.

En 2015, François Hollande avait accepté d'en déclassifier une partie. Un geste en trompe-l'œil. Des documents avaient déjà fuité. Quant aux autres, ils dépendaient toujours du bon vouloir d'une seule personne, Dominique Bertinotti, mandataire exclusive du fonds Mitterrand, qui pouvait accorder les dérogations ou les refuser sans justification. Selon la durée légale de protection, il était impossible d'ouvrir les cartons avant 2055. En justice, François Graner est parvenu à la lever grâce à un contexte politique favorable.

En avril 2019, deux jours avant les commémorations du 25^e anniversaire du génocide, Emmanuel Macron avait en effet annoncé une démarche inédite : la constitution d'une commission, composée de huit chercheurs et historiens, présidée par Vincent Duclert, chercheur au Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron (EHESS-CNRS) et enseignant à Sciences Po. Sa mission est « d'analyser le rôle et l'engagement de la France durant cette période », selon l'Élysée. Celle-ci a accès à l'ensemble des fonds d'archives disponibles, relevant de toutes les administrations concernées à l'époque – y compris donc celles de François Mitterrand, mort il y a vingt-cinq ans, dont la mémoire sera célébrée lors de plusieurs cérémonies commémoratives en 2021. Mais la composition de la commission a fait polémique : dès son lancement, en raison de la mise à l'écart de deux éminents spécialistes du Rwanda, Stéphane Audoin-Rouzeau et Hélène Dumas, puis avec

le départ controversé de l'historienne Julie d'Andurain, auteure d'écrits très favorables aux actions de l'armée française, notamment lors de l'opération « Turquoise ».

C'est toutefois un geste fort qu'a consenti le président français. Au nom de la transparence, M. Macron affiche sa volonté de dépasser enfin le lourd contentieux qui a empoisonné les relations diplomatiques entre la France et le Rwanda et a eu un impact terrible sur la réputation de l'ancienne puissance coloniale en Afrique. Malgré un calendrier de déplacements bouleversé par l'épidémie de Covid-19, le chef de l'Etat espère toujours se rendre à Kigali en 2021. La création de cette commission, dont le mandat « ne vaut ni excuses, ni glorification de notre rôle passé », selon l'un de ses conseillers, doit déboucher sur la remise d'un rapport le 2 avril. La date est confirmée au Monde par Vincent Duclert. La façon dont Emmanuel Macron s'emparera du rapport, les mots qu'il choisira pour en commenter les conclusions, pourrait lui permettre de laisser une empreinte majeure dans sa politique mémorielle.

BALLADUR OUVRE SES PROPRES ARCHIVES
« Le rapport sera aussitôt rendu public et ses sources intégralement accessibles, précise l'historien. Bien évidemment, le texte n'aura pas été relu préventivement par l'Élysée et jamais une demande de cette nature n'a été faite à la commission, qui est pleinement indépendante : c'est la manière de travailler des chercheuses et chercheurs qui la composent. Quant au second objectif qui lui a été confié, favoriser par son travail une large ouverture des archives sur le Rwanda et le génocide des Tutsi, il est en bonne voie. »

Premier ministre au moment du génocide dans le cadre de la cohabitation, Edouard Balladur a pris les devants. Le 4 janvier, il a annoncé son intention d'ouvrir ses archives personnelles au public sur cette période. Il espère ainsi contribuer à la réhabilitation de l'opération Turquoise, lancée à la mi-juin 1994. Selon lui, elle était destinée à des fins humanitaires et à prévenir « la poursuite des violences ». Pour ses pourfendeurs, s'appuyant sur des témoignages d'anciens soldats et des documents d'archives, cette opération visait à assurer un ultime soutien au régime hutu, qui venait de perpétrer le crime des crimes. ■

PIERRE LEPIDI ET PIOTR SMOLAR

Le Monde Afrique
Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus

« Plus on avance, et plus le tableau est accablant »

François Graner décrit une politique française au Rwanda parfaitement maîtrisée, établie par un cénacle autour de Mitterrand

ENTRETIEN

Physicien et directeur de recherche au CNRS, François Graner a obtenu du Conseil d'Etat, en juin 2020, un accès aux archives de François Mitterrand concernant la politique de la France au Rwanda et le génocide des Tutsi, qui a fait 800 000 morts en 1994. Egalement membre de l'association Survie, qui vise à mettre fin « à toute intervention néocoloniale en Afrique », François Graner est l'auteur de deux ouvrages sur le Rwanda : *Le Sabre et la machette. Officiers français et génocide tutsi* (Tribord, 2014) puis, avec Raphaël Doridant, de *L'Etat français et le génocide des Tutsi au Rwanda* (Tribord, 2020).

Vous avez eu accès aux archives de François Mitterrand, dont une partie n'était pas connue. Qu'en retenir-vous ?

Les documents que j'ai consultés viennent renforcer les résultats de nombreux travaux faits depuis vingt-cinq ans. Plus on avance et plus le tableau est accablant. A aucun moment, de 1990 à 1994, on n'observe de panique ou d'aveuglement à Paris. Des procédures sont mises en place, des informations et des analyses remontent. Les responsables politiques jouent leur rôle. Quant aux ordres donnés aux administrations et aux militaires, ils descendent. Bref, tout fonctionne. La politique de la France qui est appliquée au Rwanda est celle des déci-

deurs, en particulier d'un petit noyau autour de François Mitterrand. L'ancien président et trois hauts gradés – le général Christian Quesnot [conseiller militaire], le général Jacques Lanxade [chef d'état-major des armées] et le général Jean-Pierre Huchon [chef de la mission militaire de coopération] – partagent une même ligne. Ils fonctionnent en cercle vicieux. Ils s'influencent mutuellement, avec François Mitterrand.

Comment se définit cette ligne ?

La politique qui est alors pratiquée au Rwanda existe aussi dans d'autres pays africains. Il s'agit de préserver un régime au sein de la zone d'influence française, sans se préoccuper de ce qu'il inflige à sa population. Le Rwanda est le pays où les conséquences seront les plus graves.

Les documents montrent comment les généraux Quesnot et Lanxade influencent Mitterrand sur des points précis. Ils déforment l'information reçue de leur base, et ils la transforment en un affrontement entre une zone d'influence française et une autre d'influence anglo-saxonne. Ils désignent les Tutsi et le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame comme des ennemis. Mitterrand et ces trois militaires sont obsédés par l'influence anglo-saxonne. Avec la cohabitation, à partir du printemps 1993, les procédures changent un peu en ce qui concerne la circulation de l'information, mais pas au niveau de la prise de décision. Mitterrand décide à peu près de tout.

Ces documents confortent-ils l'hypothèse d'une complicité de génocide, dont la France se serait rendue coupable ?

Ce n'est pas la France en elle-même. La politique française qui a été menée est une complicité de génocide, au sens précis de « soutien actif, en connaissance de cause », avec un effet sur le crime commis. Pour moi, cela est déjà démontré depuis un certain temps. La question suivante consiste à savoir si telle ou telle personne peut être sanctionnée. A cela, la justice a déjà répondu en disant qu'elle ne souhaitait pas enquêter sur ces individus, malgré la plainte déposée par des rescapés tutsi.

Quelles sont les procédures encore en cours en France concernant le génocide des Tutsi ?

Il y a d'abord des plaintes contre de présumés génocidaires rwandais vivant en France. Les procédures ont mis longtemps à être déclenchées, la France ayant même été condamnée pour sa lenteur. Ensuite, il y a des plaintes en diffamation. Elles ont connu des issues diverses. Certaines sont toujours en cours. Troisième, il existe une plainte contre X, qui vise en réalité l'armée française et concerne l'affaire de Biseseo [des soldats français sont accusés de ne pas avoir protégé près de 2 000 Tutsi massacrés du 27 au 30 juin 1994]. La justice a dit qu'elle ne voulait pas se pencher sur les décideurs parisiens, sous prétexte que les militaires sur le terrain étaient autonomes. Il y a aussi une plainte pour livraison d'armes contre Paul Barril, ancien mercenaire et gendarme de l'Élysée, des plaintes

« IL S'AGIT DE PRÉSERVER UN RÉGIME AU SEIN DE LA ZONE D'INFLUENCE FRANÇAISE, SANS SE PRÉOCCUPER DE CE QU'IL INFLIGE À SA POPULATION »

pour viols à l'encontre de militaires français et contre la BNP pour le financement d'un achat d'armes pendant le génocide. Concernant l'attentat contre le président Habyarimana, un non-lieu [contre des proches du président rwandais, Paul Kagame, ancien chef du FPR] a été prononcé. On attend la confirmation en cassation.

Reste-t-il des zones d'ombre sur la politique de la France au Rwanda entre 1990 et 1994 ?

Il y en a plusieurs. Parmi elles, le rôle de la France dans l'attentat contre le président Habyarimana, le 6 avril 1994. A-t-elle soutenu des extrémistes hutu ou pris part à la décision ? A l'exécution ? Est-ce que des militaires français de l'armée régulière ou des mercenaires liés à la France ont participé ? On sait aussi qu'il y a plusieurs dizaines de Français qui sont restés au Rwanda, en zone gouvernementale, pendant le génocide. Ont-ils fait seulement du renseignement ? De la formation ? Du conseil pour les combats ? Ont-ils participé aux combats ? Il reste enfin des zones d'ombre sur les questions de financement et sur le soutien aux génocidaires rwandais après le génocide.

Emmanuel Macron a mis en place une commission d'historiens, présidée par Vincent Duclert, pour « contribuer à une meilleure connaissance du génocide des Tutsi ». Pour la première fois, toutes les archives leur ont été ouvertes. En quoi est-ce important ?

Cette commission pourrait faire avancer utilement la connaissance. Mais elle permet aussi de gagner du temps et de reporter la reconnaissance de la complicité française dans le génocide. Emmanuel Macron fait comme s'il n'y avait jamais eu la mission parlementaire de 1998, ni la promesse de François Hollande, en 2015, d'ouvrir toutes les archives aux chercheurs avant fin 2016. Et il décide royalement de donner à sa commission l'accès à des documents qui ont été refusés même aux juges !

Or, concernant son indépendance, les trois signaux que cette commission a déjà émis sont négatifs : elle s'installe dans des locaux du ministère de la défense ; elle publie, en avril 2020, une note à mi-parcours dans laquelle elle blanchit d'avance l'armée française ; et, à l'automne 2020, quand les partis pris inacceptables et les erreurs d'une de ses membres [Julie d'Andurain] sont étalés en public, la commission ne s'en désolidarise pas. La rapporteuse publique du Conseil d'Etat l'a bien souligné : ce dont a besoin le débat démocratique, ce n'est pas une commission choisie par le pouvoir. C'est que ces archives soient ouvertes à tous les chercheurs. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR P. LE ET P. SM.